



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Formation professionnelle

Question écrite n° 6611

Texte de la question

M Jacques Godfrain expose a M le ministre delegue aupres du ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire, charge du commerce et de l'artisanat, que les chefs d'entreprise souhaitent que des structures soient mises en place afin d'améliorer la preparation des candidats a des examens de niveau superieur au certificat d'aptitude professionnelle, tout en améliorant également le niveau des candidats au CAP et en poursuivant la promotion de l'apprentissage. Ils sont tres attaches a la formation permanente des chefs d'entreprise qui est un imperatif pour la performance des petites unites de production. Ces mesures encourageraient la petite entreprise a rechercher la creation d'emplois nouveaux et a privilegier la formation des jeunes de seize a vingt-cinq ans, non seulement en matiere d'apprentissage, mais également dans les autres formations alternees. Il lui demande quelles sont ses intentions en ce qui concerne les differentes suggestions qu'il vient de lui presenter.

Texte de la réponse

Reponse. - Confrontees a des evolutions technologiques importantes, les entreprises demandent souvent des qualifications d'un niveau superieur au CAP Ces qualifications peuvent etre preparees dans le cadre de l'apprentissage ; la formation continue des chefs d'entreprises permet également d'améliorer leur competence et, le cas echeant, d'accéder a un niveau superieur de leurs qualifications. C'est pourquoi, compte tenu de l'importance de l'apprentissage, le Gouvernement a decide d'entreprendre une renovation de ce systeme de formation, de maniere a le rendre veritablement attractif pour les jeunes et les entreprises.

Données clés

Auteur : [M. Godfrain Jacques](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6611

Rubrique : Batiment et travaux publics

Ministère interrogé : commerce et artisanat

Ministère attributaire : commerce et artisanat

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 décembre 1988, page 3581